



Commune de Siviriez

## Contrôle des habitants

---

### DIVORCE

Toutes les informations concernant l'Etat civil  
<http://www.fr.ch/secin/fr/pub/etatcivil/divorce.htm>

L'état civil annonce le changement d'état civil à la commune.

L'administration communale enverra l'acte d'origine de la personne à l'état civil pour annulation. Elle demande à la personne de commander un nouvel acte d'origine.

L'acte d'origine doit toujours correspondre à l'état civil de la personne. Il est le document officiel pour le contrôle des habitants.

Lors d'un divorce, l'administration communale demande également le dépôt d'un acte d'origine pour chaque enfant.

\*\*\*\*\*